
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 12 décembre 2022 à 9 h 30
777, boul. Marcel-Laurin**

CA22 08 0589

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du comité située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le lundi 12 décembre 2022, à 9 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Vana Nazarian – absente
Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen – arrivée à 9 h 37
Annie Gagnier

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

CA22 08 0590

Soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que soumis, l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022.

ADOPTÉ.

CA22 08 0591

Soumis sommaire décisionnel numéro 1229422004 relatif à l'octroi d'un contrat pour des services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou d'évictions - Soumission 22-19663.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis par celui-ci est le suivant :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
9176-7277 Québec inc. (Go Cube)	92 037,49 \$

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **9176-7277 Québec inc. (Go Cube)** le contrat pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou d'évictions, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **92 037,49 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 22-19663;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0592

Soumis sommaire décisionnel numéro 1229422003 relatif à une dépense en faveur de la Société canadienne des postes pour des services postaux pour l'année 2023.

ATTENDU que l'arrondissement transige régulièrement avec la Société canadienne des postes pour les envois massifs de publications à l'ensemble des citoyens;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 59 499,56 \$, taxes incluses, en faveur de la Société canadienne des postes pour des services postaux pour l'année 2023;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0593

Soumis sommaire décisionnel numéro 1229422002 relatif à une dépense en faveur de Quadient Canada ltée pour des services d'affranchissement du courrier pour l'année 2023.

ATTENDU que la Division des communications et des relations avec les citoyens procède quotidiennement à l'affranchissement mécanique de l'ensemble du courrier des diverses unités administratives de l'arrondissement;

ATTENDU que cette dépense sert à la fois à effectuer les recharges postales de notre équipement d'affranchissement (timbreuse) et aussi à l'entretien de l'équipement requis pour les envois;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 34 492,50 \$, taxes incluses, en faveur de Quadient Canada ltée pour des services d'affranchissement du courrier pour l'année 2023;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0594

Soumis projet de règlement numéro RCA22-08-4 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial *La Zone Décarie Nord* et décréter les cotisations pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 (sommaire décisionnel numéro 1222839012).

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement numéro RCA22-08-4 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial *La Zone Décarie Nord* et décréter les cotisations pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

ADOPTÉ.

CA22 08 0595

La conseillère Annie Gagnier donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé d'adopter le règlement numéro RCA22-08-4 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial *La Zone Décarie Nord* et décréter les cotisations pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

(1222839012 – RCA22-08-4)

ADOPTÉ.

CA22 08 0596

La conseillère Annie Gagnier donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé de modifier le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, afin :

- de contingenter le nombre d'habitations Multifamilial (H4) existante dans chacune des zones H08-041, H12-045, H12-046, H15-107, H18-009 et S16-005.

(RCA08-08-0001)

ADOPTÉ.

CA22 08 0597

La période de questions du public débute à 9 h 47.

Aucune question n'a été posée.

CA22 08 0598

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 9 h 47.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 janvier 2023.
